

Un accord pour rien

Le 22 et 24 avril, la Direction d'AIRBUS DS a convoqué en Webex les organisations syndicales de l'entreprise pour négocier un accord portant sur « **les mesures d'accompagnement mises en œuvre au sein d'Airbus Defence and Space SAS pour faire face à l'épidémie de COVID-19** »

Dans la crise que nous vivons, il est important d'aménager les dispositifs sociaux pour accompagner les salariés ayant subi de plein fouet la brutalité de l'épidémie et de son traitement par le groupe AIRBUS (en particulier pour ceux qui ne peuvent pas télé-travailler).

Il faut aussi continuer à limiter au maximum la présence sur les sites ADS pour une sécurité maximum des salariés. Car le virus est toujours là et bien là, avec ces centaines de morts par jour en France

Les revendications de la CGT

La CGT a porté les revendications suivantes lors de ces réunions

■ L'entreprise doit participer à compenser les jours perdus par les salariés en mars et avril (sur cette période **les salariés ADS payent actuellement 100% de la crise** sous forme de congés et de récupérations forcés)

■ Les salariés en **activité partielle** de mai à septembre 2020 doivent être **remunérés à 100%** de leur salaire, ce qui est prévu dans la convention collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et devrait être étendu à toutes et tous

■ Les solutions de télétravail doivent être améliorées, d'un point de vue technique, mais aussi social en mettant en place un véritable droit à la déconnexion et un suivi des risques psycho-sociaux

■ Les salariés ne pouvant pas travailler ou télé-travailler devraient disposer de **formations**, éventuellement en e-learning depuis leur domicile pour augmenter leur qualification tout en évitant le chômage partiel

Le contenu de l'accord

A l'issue des 2 réunions de négociation, cet accord comporte 2 dispositifs et 1 « information » :

■ Un dispositif « technique » sur le déplaçonnement du fond de modulation. Cette disposition concerne moins de 10% des salariés : ingénieurs et cadres au forfait jour qui avaient choisi de passer plus ou moins volontairement à 218 jours de travail à la suite d'un accord d'augmentation temporaire du temps de travail en 2016. Les salariés ayant choisi un Compteur Epargne Temps spécifique pour y placer les jours travaillés en plus pourront débloquer 15 jours au lieu de 5 en 2020.

■ Une information sur la formation qui précise simplement que la formation en e-learning reste possible actuellement.

■ Un article, qui ne comporte aucune disposition, pour préciser que la Direction a organisé une concertation pour obtenir un consensus sur **l'organisation du don de jour de repos individuel** qui est prévu par un accord de groupe voir <http://cgtairbusgroup.reference-syndicale.fr/actus/laccord-covid-19-dangereux-et-antisocial/>



Absence de consensus

La concertation sur le **don de jour** n'a malheureusement pas permis d'obtenir un consensus. Car les dispositions « concertées » sont bien éloignées des revendications de la CGT et d'une véritable solidarité.

☛ **Si le donateur ne choisit pas de bénéficiaire explicitement, seule la Direction décidera des salariés bénéficiaires** selon des principes « égalitaires » pour ceux qui en ont le plus besoin. Mais son but n'est pas de compenser les jours perdus de mars ou avril. Cela a été dit très clairement lors de la concertation. Il s'agit uniquement de donner des jours pour éviter de mettre les salariés en activité partielle de juin à septembre 2020.

☛ Il n'y a pas de pot commun dans les jours donnés par les salariés. La Direction choisira simplement (à la place du salarié donateur) à qui sera remis le (ou les) jour(s) donné(s). **Les jours ne seront pas valorisés**. Ainsi le jour d'un salarié rémunéré 6000 euros ne permettra pas de financer 2 jours de congé pour un salarié à 3000 euros, mais un seul. Résultat, l'entreprise empochera la différence. Et alors, **c'est autant de cotisations sociales en moins pour la sécurité sociale et donc de financement des services d'urgence et de réanimation**. Bel exemple de solidarité dans cette période difficile.

☛ L'entreprise n'abonde pas d'un seul jour à la générosité des salariés.

☛ Rien n'est décidé concernant le surplus éventuel des jours donnés

L'avis de la CGT

Pour la CGT, l'accord n'améliore en rien le dispositif de don individuel prévu dans l'accord groupe (voire il le dégrade). Les salariés souhaitant donner un jour de congé à un de leur collègue mais ne sachant pas à qui, peuvent se rapprocher de la CGT (ou des autres syndicats) pour obtenir le nom d'un salarié ayant été empêché de travailler sur les semaines 12,13 et 14.

L'accord ne permet pas d'améliorer la situation des salariés les plus impactés. Il permet simplement au salarié devant être mis en activité partielle de mai à septembre d'être rémunéré à 100% au lieu de 92% : cela permet surtout à la Direction d'éviter de lui verser les 8% de complément de salaire. Mais rien n'est prévu pour compenser les jours à rattraper de mars et avril, soit presque 3 semaines de travail à récupérer.

Financièrement, c'est l'entreprise qui récupèrera la majorité de l'argent donné (car les congés c'est de l'argent). La Direction, l'a d'ailleurs affirmé clairement pendant la négociation. Ce sont les salariés qui doivent participer au financement des PC supplémentaires que l'entreprise a approvisionné pour les nouveaux télétravailleurs, ainsi que les coûteuses mesures de sécurité (gel hydro alcoolique, masques). Ce n'est ni équilibré, ni solidaire.

L'entreprise fait payer les salariés, et ne fait même pas l'effort d'honorer la convention collective sur le chômage partiel !

Pour toutes ces raisons, la CGT n'est pas signataire de l'accord négocié

Solidaire... de la Direction !

La Direction et certaines organisations syndicales n'ont pas inventé un dispositif solidaire de don de jour. Pour la CGT, il s'agit de charité bien plus que de solidarité. La solidarité, cela s'organise à l'avance et collectivement selon un principe simple, « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». **C'est actuellement le principe de notre sécurité sociale, que finance le travail des salariés par l'intermédiaire des cotisations sociales : vous êtes déjà solidaire !**



<http://cgtastrium.reference-syndicale.fr/>
https://hub.intra.corp/sites/OS_ADS/CGT_ADS/Default.aspx



05 62 19 59 37



cgt_tlse@airbus.com
cgt_elt@airbus.com



@cgtastrium



CGTAirbusDS